

Initiatives ministérielles

tion que nous appelons le Canada et qui suscite l'intérêt des autres nations.

Où en sommes-nous, trente ans après le centenaire? Notre pays attire des gens de partout qui viennent le visiter ou y investir. Le Canada est un pays respecté dans le monde entier. Les étrangers sont impressionnés par le fait qu'en dépit de l'étendue de notre territoire, nous parvenons à préserver l'unité de ce pays. Malgré la diversité de nos cultures, nous continuons de vivre ensemble. Malgré les différends que nous avons eus et ceux que nous aurons, nous grandissons ensemble.

En ce 50^e anniversaire des Nations Unies, le Canada célèbre sa détermination à mettre en valeur tout ce qui caractérise une nation civilisée.

Le fait de tenir un débat de fond ici, aujourd'hui, sur la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels nous fait paraître comme des barbares culturels, car nous devons maintenant justifier des mesures qui sont en place depuis près de vingt ans et qui confirment notre détermination à oeuvrer avec les Nations Unies pour stimuler la croissance culturelle, l'excellence académique, les réalisations scientifiques, la beauté, la paix et l'harmonie.

Comment pouvons-nous espérer atteindre la réussite et obtenir des réalisations si nous n'avons plus les moyens de sensibiliser les gens à la notion de progrès? Imaginons notre pays sans musées, sans galeries d'arts et sans archives. Imaginons nos quelque 2 000 musées dépourvus de leurs collections qui vivent, respirent et croissent à notre image et nous permettent de nous situer par rapport au reste du monde.

• (1350)

Imaginez notre nation sans ses symboles, sans la fierté que nos gens peuvent ressentir et partager à leur vue. La nature humaine est faite d'interactions, de souvenirs historiques, d'arts, de sciences et d'impressions personnelles. Nous partageons ces traits communs avec nos amis et nos collègues afin de continuer à apprendre, à chercher plus loin, à exister et à vivre.

Permettez-moi de citer quelques exemples des symboles de notre patrimoine national que nous pouvons maintenant préserver au Canada grâce aux dispositions de la Loi sur l'importation et l'exportation de biens culturels. Plus important encore, cette loi nous permet de les exposer, de façon à nous instruire et à nous faire connaître du monde entier.

En 1992, le Musée des beaux-arts de l'Ontario a réussi à rapatrier au Canada une magnifique toile de Franklin Carmichael, l'un des fondateurs du Groupe des Sept. C'est grâce à une subvention versée en vertu de cette loi dont nous discutons aujourd'hui que le musée a pu le faire.

Pour bien faire comprendre l'importance de l'école du Groupe des Sept, disons qu'à leur époque, ces peintres étaient considérés comme des radicaux et des excentriques. Jusque dans les années 20, les Canadiens jugeaient leur mérite artistique discutable et trouvaient que les paysages sauvages et sereins du Groupe des

Sept étaient, en quelque sorte, trop difficiles. Pouvez-vous imaginer qu'une de ces peintures ait été jugée trop difficile, à une époque où le reste du monde avait largement dépassé le stade des paysages, où les impressionnistes nous présentaient déjà des oeuvres avant-gardistes depuis une cinquantaine d'années? Quoi qu'il en soit, Franklin Carmichael a été une figure centrale dans l'élaboration d'un style symboliste basé sur la nature sauvage, ce qui a ensuite mené à la formation du Groupe des Sept.

Cette toile que le Musée des beaux-arts de l'Ontario a réussi à ramener d'Angleterre est un brillant exemple du type de peinture radicale qu'on pratiquait au Canada dans les années 20, et que Carmichael a largement contribué à faire connaître au monde. C'est là une des peintures qui a joué un très grand rôle dans la reconnaissance du Groupe des Sept par la population. Elle a donc pris valeur de symbole, parce que c'est un exemple de bien culturel qui a eu d'importantes répercussions sur la perception des oeuvres d'art dans le public.

De voir ce tableau accroché au Musée des beaux-arts de l'Ontario aujourd'hui est seulement un exemple qui montre à quel point il est important d'ouvrir notre esprit et notre coeur à ceux qui ont le courage de nous introduire à de nouvelles façons de faire ce que, en tant que citoyens, nous faisons depuis notre naissance. D'avoir accès aux symboles de formation du passé fait partie intégrante de la définition du présent et de la garantie de notre avenir.

L'établissement d'un droit d'appel dans ce projet de loi devrait être considéré comme le rétablissement du droit d'appel qui a été perdu lorsque la responsabilité de déterminer la juste valeur marchande a été transférée à la Commission d'examen en 1991.

Ces amendements garantiront aux donateurs qui ne sont pas d'accord avec la juste valeur marchande fixée par la Commission d'examen le droit de faire appel devant les tribunaux et le droit à la justice naturelle.

L'annonce de l'établissement d'un processus d'appel a été favorablement accueillie par les donateurs, les musées, les marchands d'oeuvres d'art et les médias. Ces amendements législatifs jouissent donc d'un grand appui de la part du public.

Ce sont des amendements de forme qui répondent aux vives préoccupations exprimées par les milieux culturels. Leur adoption devrait être perçue comme faisant partie de l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada de veiller à la préservation du patrimoine culturel de notre pays.

Je pense au musée des beaux-arts de Windsor, aux nombreuses manifestations dans ma circonscription et dans les circonscriptions voisines de Windsor et du comté d'Essex, aux expositions en plein air «Art by the River», à Amherstburg, et «Art in the Park», à Windsor, ainsi qu'à beaucoup d'autres activités de bienfaisance. Je sais combien de bénévoles dévoués apportent leur concours à ces manifestations et à d'autres activités visant à faire connaître notre culture. Je sais aussi que les milliers de gens qui viennent assister à ces manifestations, à ces activités, profitent de la culture, de l'expérience.